

à Monsieur le Préfet de la Somme

Monsieur le Préfet,

Les membres de l'Association AULT ENVIRONNEMENT souhaitent s'adresser à vous sur 3 sujets qui les préoccupent fortement :

- l'annonce de la destruction de 80 maisons et le PPR
- l'entretien des ouvrages du front de mer
- la décharge de matériaux de démolition au pied des falaises

L'ANNONCE DE LA DESTRUCTION DE 80 MAISONS ET LE PPR

Le 18 janvier 2013, une conférence de presse non publique, à l'initiative de la Municipalité d'Ault et du Syndicat Mixte de la Baie de Somme Grand Littoral Picard aboutissait à la publication dans la presse de 3 articles dont les titres furent les suivants :

dans L'ECLAIREUR du 22/01/2013 : « L'érosion de la falaise se poursuit 80 expropriations à l'étude »

dans le Courrier picard du 22/01/2013 : « 80 maisons promises à la destruction »

dans l'INFORMATEUR 25/01/2013 : « 80 familles menacées »

Ces annonces faites par voie de presse, sans information préalable des personnes concernées (dont on ne connaît toujours pas la liste), ont créé un traumatisme réel dans la population. A notre connaissance il n'y a que vous qui disposez de l'autorité pour susciter de telles annonces qui s'appuient sur le Plan de Prévention des Risques. Le PPR actuel date de 2001, la zone à risque certain, à l'échéance de 50 années, ne comprendrait que 21 maisons.

Lors de notre entrevue du 7 mars dernier avec Mme le Maire d'Ault, nous avons demandé qu'elle fasse un démenti dans la presse afin de rassurer les personnes concernées sur les véritables échéances : elle a refusé catégoriquement. Cependant, depuis cette publication, les habitants se voient refuser par les notaires et les agences immobilières locales toute estimation de leurs biens, pour réaliser une vente, une mise en viager ou l'établissement d'un contrat d'assurance.

Nous faisons appel à votre autorité pour rappeler aux instigateurs de cette communication déplorable leurs véritables responsabilités et les risques qu'ils encourent maintenant pour la réparation des préjudices qu'ils ont créés.

Quant à nous, nous insistons auprès de vous pour que la publication d'un nouveau PPR arrive rapidement et puisse fournir des informations claires, établies à partir d'études sérieuses, pour répondre aux angoisses des habitants du front de mer qui se sentent abandonnés à leur triste sort.

Nous constatons par ailleurs que toutes les communes du littoral picard ont bénéficié d'aides financières importantes (Europe, Etat, Région et Département) pour défendre leur front de mer.

Nous nous étonnons que malgré de nombreuses études, rien ne soit encore entrepris sur Ault.

L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DU FRONT DE MER

Lors de l'achat d'un bien immobilier situé en front de mer, l'acte notarié spécifie la plupart du temps une échéance d'usage de ce bien sous réserve que l'entretien des ouvrages de protection du front de mer soit réalisé.

Vous pourrez constater sur une planche de photos que nous avons prises le samedi 9 mars l'état déplorable dans lequel se trouvent ces dispositifs avec des « réparations » qui souvent altèrent définitivement la qualité de notre patrimoine.

Là encore, le Plan de Prévention des Risques qui impose un véritable entretien n'est pas respecté.

LA DECHARGE DE MATERIAUX DE DEMOLITION AU PIED DES FALAISES

Depuis quelques jours les ouvriers municipaux procèdent au dépôt au pied des falaises des matériaux de démolition des toilettes publiques de la place du marché et de la plage d'Ault Nord qui doivent être remplacées prochainement par des sanisettes.

Comme vous pouvez le voir sur l'autre planche de photos prises également le samedi 9 mars, il s'agit de gravats de maçonnerie, de morceaux de ferraille, de débris de plomberie et de divers tuyaux de PVC. On y reconnaît bien les éléments constitutifs des toilettes publiques, d'ailleurs Mme le Maire nous a bien dit que ce dépôt de matériaux avait été réalisé à son initiative !

Nous ne pouvons pas croire que cette décharge sauvage puisse avoir à long terme la moindre efficacité pour le confortement du pied des falaises contre leur érosion.

Bien au contraire, le risque de voir ces déchets disséminés par le vent et la houle des grandes marées vient comme une insulte envers l'action récente d'une vingtaine de bénévoles qui le dimanche 3 mars au matin ont procédé au nettoyage du cordon de galets protégeant le hâble d'Ault dans le cadre de l'opération Som'propre.

L'association Ault Environnement réaffirme à cette occasion sa détermination à agir pour la sauvegarde du patrimoine des aultois. Elle dénoncera l'action de quiconque qui par négligence ou malveillance pourrait nuire à la qualité de vie ou de séjour dans notre cité.

Nous nous permettons d'adresser une copie de ce courrier aux destinataires spécifiés en bas de page dans l'attente d'obtenir des réponses significatives dans leur champ de compétences.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre considération distinguée.

Bernard MOTUELLE

85 bis Avenue du Général Leclerc 80460 AULT

aault.environnement@yahoo.fr

Pièces jointes : 2 planches de photographies

Copies à : M. le Sous-Préfet d'Abbeville, M. le Président du Conseil Général de la Somme,

M. le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme,

M. le 1^{er} Premier Vice-Président du Conseil Régional de Picardie,

Mme LEULIETTE, Conseillère Régionale déléguée à la Côte Picarde

M. le Conseiller Général du Canton d'Ault, Mme le Maire d'Ault

M. le Président de la Fédération de Pêche de la Somme (opération Som'propre)

M. le Président de la Fédération de Chasse de la Somme (opération Som'propre)